



**Municipalité de Sainte-Sabine**

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Secrétaire trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 7 novembre 2016 le conseil de la municipalité  
de Sainte-Sabine a adopté le règlement  
# **2016-10-380** intitulé :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 2007-02-288 INTITULÉ RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Le présent règlement est en vigueur tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau  
de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 8<sup>e</sup> jour de novembre 2016.

Chantal St-Germain  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière